

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'emploi retrouve son niveau d'avant la crise

Au 1^{er} trimestre 2016, l'emploi salarié marchand accélère nettement en Provence-Alpes-Côte d'Azur : +0,9 % par rapport à fin 2015, soit la plus forte progression trimestrielle en neuf ans. Sur un seul trimestre, Paca crée ainsi presque autant d'emplois que sur l'ensemble de l'année 2015 : +10 000. La région compte désormais autant de salariés dans les secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs qu'avant la crise de 2008 : 1 222 300. L'embellie est perceptible dans tous les secteurs d'activité. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, la demande de travail des entreprises progresse de l'équivalent de 8 500 emplois dans le tertiaire marchand, de 600 dans l'industrie et de 700 dans la construction. Dans le même temps, les embauches en contrat aidé se poursuivent, portant à 36 200 le nombre de bénéficiaires dans la région au 31 mars 2016, dont 28 000 dans le secteur non marchand. Parallèlement, le taux de chômage se stabilise à 11,4 % de la population active, après avoir baissé de 0,3 point fin 2015. La demande d'emploi continue de se replier chez les jeunes et ralentit chez les seniors et les inscrits depuis un an ou plus. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte d'accélération de l'activité nationale : +0,6 % au 1^{er} trimestre 2016, après +0,4 %.

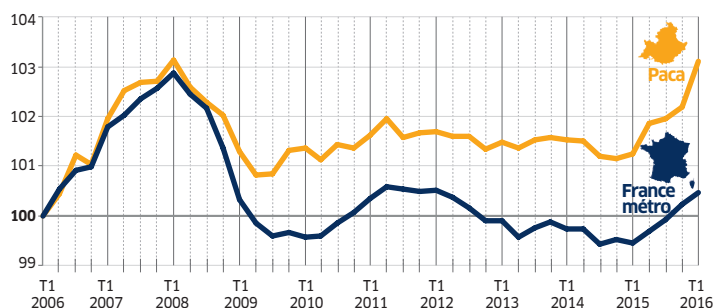
10 000 emplois créés sur un trimestre

Au 1^{er} trimestre 2016, en Paca, près de 10 000 emplois sont créés dans les secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs, soit presque autant que sur l'ensemble de l'année 2015. Par rapport à fin 2015, cela représente une croissance de +0,9 %, après +0,2 % > ①. C'est la plus forte augmentation trimestrielle de l'emploi depuis neuf ans. L'essentiel des créations concernent les emplois hors intérim : +8 400 sur un trimestre, un record depuis que l'information est disponible fin 2001 > ②. L'intérim, qui contribue plus modérément à la croissance de l'emploi, progresse aussi fortement : +4,5 % par rapport à fin 2015, après +1,2 %. Au total, au 31 mars 2016, la région compte 1 222 300 salariés, autant qu'avant les premiers effets de la crise sur l'emploi. Sur un an, la hausse est de +1,8 % (+20 400 salariés).

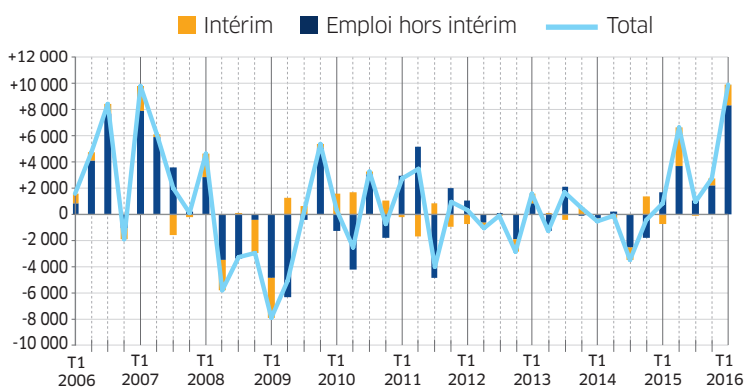
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand progresse aussi au 1^{er} trimestre 2016, mais sur un rythme beaucoup moins soutenu qu'en Paca : +0,3 %, comme fin 2015, soit +40 300 personnes. Après avoir nettement augmenté au trimestre précédent, l'intérim ralentit : +0,3 %, après +3,3 %, soit +2 000 personnes. Au total, l'écart continue de se creuser en faveur de la région. Sur un an, l'emploi croît de 1,0 % (+160 400 personnes).

D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié marchand continuerait d'augmenter tout au long de l'année 2016 au niveau national. Il bénéficierait des effets conjugués de l'accélération de l'activité et des mesures successives pour enrichir la croissance en emploi : le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le Pacte de responsabilité et de solidarité et le plus récent Plan d'urgence pour l'emploi annoncé en janvier 2016 > Encadré page 2.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2006)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

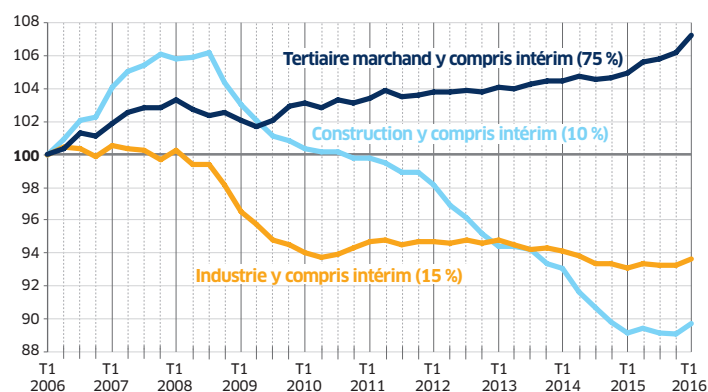


Note : données provisoires

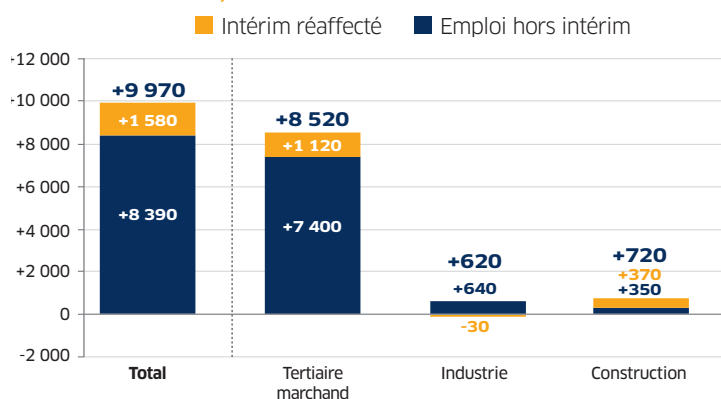
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2006)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T4 2015 et la fin du T1 2016)



Emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca, à la fin du 1^{er} trimestre 2016 (données CVS)

	Emploi salarié marchand	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	848 300	832 600	15 700	1,9
Industrie	164 600	154 300	10 400	6,3
Construction	108 000	98 500	9 500	8,8
Ensemble	1 122 300	1 085 300	37 000	3,3

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département, dans le Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca.

En Paca, pour le cinquième trimestre consécutif, c'est le tertiaire marchand qui est à l'origine de la majorité des créations d'emplois. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, la demande de travail émanant des entreprises s'accroît de l'équivalent de 8 500 emplois dans ce secteur début 2016, après +2 500 au trimestre précédent (soit +1,0 %, après +0,3 %) > **3**. Parmi eux, 1 100 sont des emplois intérimaires (+7,7 %) > **4**. Les sous-secteurs qui contribuent le plus à cette hausse sont le "commerce", dont les besoins en ressource de main d'œuvre ne cessent de progresser depuis cinq trimestres (+2 800 début 2016, soit +1,1 %), et "l'hébergement-restauration" qui redémarre après un repli fin 2015 (+2 800 également, soit +2,6 %). La demande de travail continue aussi d'augmenter fortement dans les activités de soutien aux entreprises (+1 700, soit +0,9 %) et retrouve de la vigueur dans les "transports et entreposage" après deux trimestres de stabilité (+1 300, soit +1,2 %). Seuls les sous-secteurs des "activités financières et d'assurance" et les "autres activités de services" perdent des emplois.

Dans l'industrie également, les besoins en ressources de main d'œuvre augmentent, de l'équivalent de 600 emplois après +100 fin 2015 (soit +0,4 %, après +0,1 %). La demande de travail progresse dans tous les sous-secteurs industriels, à l'exception de la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" où elle se stabilise : +300 dans la "fabrication d'autres produits industriels", +170 dans l'agro-alimentaire, +140 dans le sous-secteur "cokéfaction et raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution". Contrairement à fin 2015, l'intérim ne contribue pas à la croissance de l'emploi industriel ce trimestre.

L'embellie concerne enfin le secteur de la construction dont les effectifs se redressent début 2016 : au 1^{er} trimestre 2016, la demande des entreprises progresse de l'équivalent de 700 emplois, soit +0,7 % après une stabilité au trimestre précédent. Cette croissance s'explique pour moitié par la hausse de l'intérim. Le taux de recours à l'intérim dans ce secteur est d'ailleurs passé de 8,5 % à 8,8 %. Au total, pour la première fois depuis la crise de 2008, la croissance annuelle de l'emploi dans la construction est positive : +0,6 % sur un an.

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre continuent d'augmenter dans le tertiaire marchand (+0,4 %, comme fin 2015), tandis qu'ils se replient dans l'industrie (-0,2 %, après +0,1 %) et ralentissent dans la construction (+0,1 %, après +0,2 %).

Encadré

Le Plan d'urgence pour l'emploi comprend deux mesures importantes : le plan "500 000 formations" d'une part, qui vise à accroître le nombre de demandeurs d'emploi en formation, et d'autre part, le dispositif "embauche PME". Celui-ci offre une prime de 500€ par trimestre et par personne, versée pendant une durée maximale de deux ans, aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent avant fin 2016 en CDI ou CDD de plus de 6 mois un salarié dont la rémunération n'excède pas 1,3 fois le Smic.

Les contrats aidés, notamment les CUI, progressent nettement

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, l'activité du Service Public de l'Emploi a encore été particulièrement intense en Paca, avec 11 900 contrats aidés signés ou reconduits >5. Pour le 4^e trimestre consécutif, le nombre d'entrées en contrat aidé augmente sur un an : +32 %, soit +2 900 embauches (+1 300 dans le secteur marchand et +1 600 dans le secteur non marchand). Cette hausse est quasi-exclusivement imputable aux CUI, le nombre d'embauches en Emploi d'avenir progressant quant à lui très timidement sur un an (+40 entrées).

Au total, à la fin du 1^{er} trimestre 2016, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé atteint 36 200 dans la région, soit +2 100 par rapport à fin 2015 >6. Cette hausse, deux fois plus rapide qu'au trimestre précédent (+1 100), est portée autant par les CUI du secteur marchand que par ceux du secteur non marchand. Dans le même temps, le nombre de jeunes en Emploi d'avenir progresse peu (+200), si bien que leur part dans l'ensemble des bénéficiaires diminue de 2 points ce trimestre. En rythme annuel, la progression du nombre de salariés en contrat aidé est de 19 %, soit +5 700 bénéficiaires, dont plus de la moitié sont en CUI-CIE.

Ainsi, depuis le début de l'année 2013, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés ne cesse de s'accroître dans la région >7. Si la progression était au départ surtout liée à la montée en charge des Emplois d'avenir, elle est tirée depuis 2015 par les CUI, et notamment par les CUI-CIE, en raison de l'augmentation de l'enveloppe financière allouée à ces contrats par le législateur. Au global, au 31 mars 2016, près d'un quart des salariés en contrat aidé travaillent dans le secteur marchand, deux fois plus que début 2013.

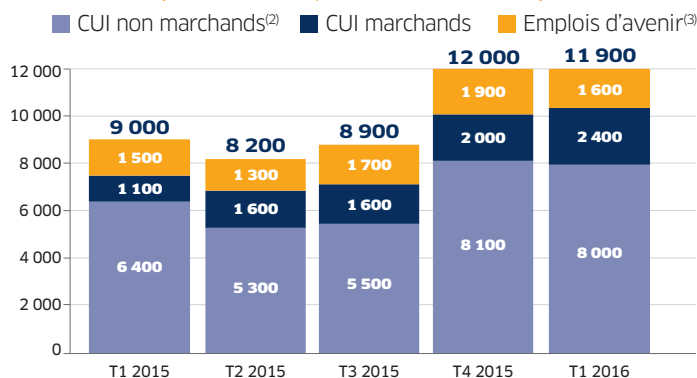
La légère hausse des contrats d'apprentissage se poursuit

Au cours de la campagne juillet 2015 - juin 2016, 19 100 contrats d'apprentissage sont enregistrés en cumul à fin mai 2016 par les chambres consulaires en Paca, soit 2 % de plus qu'au même mois de la campagne précédente >8. Ce rythme s'observe depuis quatre mois. Au niveau national, la hausse atteint +3 %. Selon les comptages partiels du mois de juin 2016, la progression régionale devrait se confirmer.

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

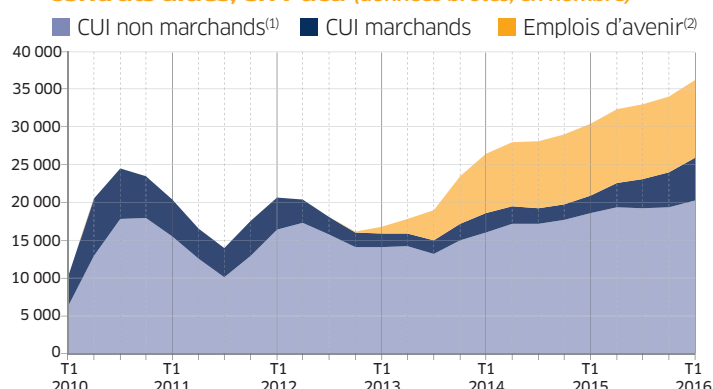
(2) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(3) marchands et non marchands

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



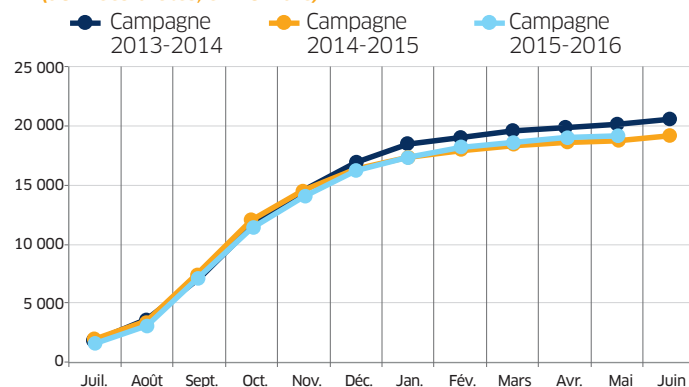
(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(2) marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Source : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T1 2015	T1 2016	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016
Secteur non marchand	26 000	28 000	+1 070	+870	-160	+260	+1 010
CUI-CAE⁽¹⁾	18 600	20 300	+900	+780	-200	+190	+930
Emplois d'avenir	7 400	7 700	+170	+90	+40	+80	+70
Secteur marchand	4 500	8 200	+340	+990	+800	+870	+1 100
CUI-CIE	2 300	5 600	+250	+860	+760	+670	+1 000
Emplois d'avenir	2 200	2 600	+100	+130	+40	+190	+110
Total	30 400	36 200	+1 420	+1 860	+640	+1 130	+2 110

(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

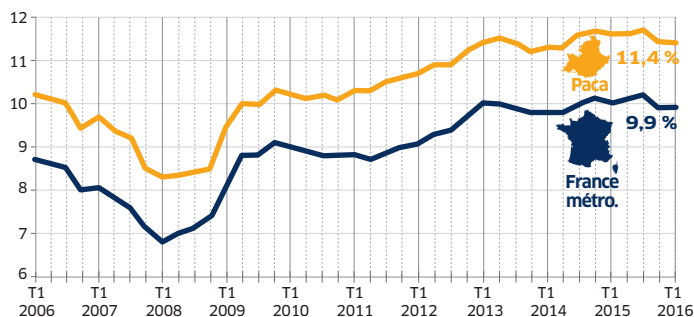
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

■ Stabilité du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé se stabilise à 11,4 % de la population active au 1^{er} trimestre 2016, après avoir baissé de 0,3 point au trimestre précédent >9. Sur un an, il recule de 0,2 point. En France métropolitaine, le taux de chômage au sens du BIT se maintient également et reste à 9,9 % de la population active. Il diminue de 0,1 point sur un an. D'après les prévisions de l'Insee, les créations nettes d'emploi prévues sur l'ensemble de l'année dépasseraient la progression attendue de la population active et le taux de chômage diminuerait régulièrement d'ici fin 2016. En effet, la hausse de la population active, qui provient principalement de l'accroissement tendanciel de la population en âge de travailler et de l'effet du recul de l'âge de départ à la retraite, serait limitée par deux facteurs : d'une part, par le dispositif spécifique aux carrières longues qui favorise les départs à la retraite anticipée pour une partie de la population et, d'autre part, par la montée en charge progressive du plan de formation des demandeurs d'emploi annoncé début 2016 qui contribuerait à retirer une partie des actifs du marché du travail.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



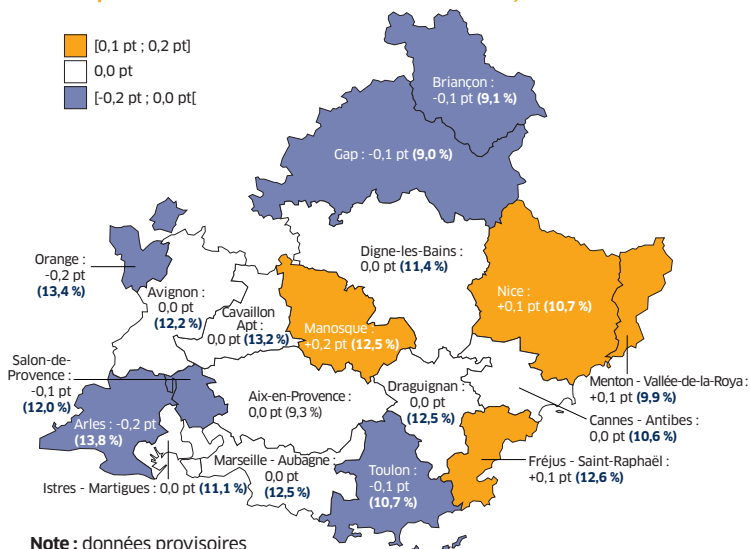
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Le taux de chômage est stable pour trois départements de la région : les Hautes-Alpes (9,3 %), les Alpes-Maritimes (10,6 %) et le Var (12,9 %). Il baisse de 0,1 point dans le Var (11,1 %) et les Bouches-du-Rhône (11,7 %), tandis qu'il augmente de 0,1 point dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,7 %).

À un niveau géographique plus fin, les évolutions sont un peu plus contrastées. Le taux de chômage augmente de 0,2 point dans la zone d'emploi de Manosque (12,5 %) >10. La hausse est moins prononcée (+0,1 point) dans les zones d'emploi de Menton - Vallée de la Roya (9,9 %), Nice (10,7 %) et Fréjus - Saint-Raphaël (12,6 %). À l'inverse, le taux de chômage recule de 0,1 point dans les zones d'emploi de Gap (9,0 %), Briançon (9,1 %), Toulon

(10,7 %) et Salon-de-Provence (12,0 %). Le repli est un peu plus marqué (-0,2 point) dans les zones d'emploi où le taux de chômage est le plus élevé : Orange (13,4 %) et Arles (13,8 %). Dans les autres territoires de la région, le taux de chômage est stable.

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 4^e trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2016 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1^{er} trimestre 2016)



Note : données provisoires
Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Nouvelle baisse annuelle de la demande d'emploi chez les jeunes, ralentissement chez les seniors et les inscrits depuis un an ou plus

Au 1^{er} trimestre 2016, Paca compte en moyenne 470 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) >11. C'est 19 400 de plus qu'un an auparavant. Pour le 3^e trimestre consécutif, la progression annuelle du nombre de demandeurs d'emploi décélère (+4,3 % début 2016, après +5,9 %). D'après les premières données mensuelles disponibles, le ralentissement se poursuivrait au 2^e trimestre 2016 : si le nombre de demandeurs d'emploi observé en mai se maintenait en juin, la hausse annuelle ne serait plus que de +1,6 %.

Tous les départements de la région sont concernés par cette décélération : les Alpes-Maritimes (+5,9 % au 1^{er} trimestre, après +7,4 %), les Hautes-Alpes (+5,4 %, après +7,9 %), le Var (+4,9 %, après +6,0 %), le Bouches-du-Rhône (+4,5 %, après +6,7 %),

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca (données CVS)

	Moyenne trimestrielle (en niveau)	Évolution annuelle (en %)					
		T1 2016	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016 acquis*
Hommes	237 800		+8,2	+6,5	+5,2	+3,6	+0,8
Femmes	233 000		+7,8	+7,2	+6,5	+5,0	+2,4
Âgés de moins de 25 ans	59 900		+4,4	+1,6	-1,0	-2,3	-4,4
Âgés de 25 à 49 ans	293 800		+7,4	+6,3	+5,4	+3,8	+1,0
Âgés de 50 ans ou plus**	117 100		+11,8	+11,4	+10,9	+9,6	+6,6
Inscrits depuis moins d'un an	266 800		+5,5	+3,4	+1,8	+0,2	-0,9
Inscrits depuis un an ou plus	204 000		+11,7	+11,8	+11,8	+10,2	+5,2
Total	470 800		+8,0	+6,8	+5,9	+4,3	+1,6

* Les données d'avril et de mai 2016 étant connues, l'acquis de croissance pour le T2 2016 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2016.

** L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T1 2016, le nombre moyen de demandeurs d'emploi atteint 470 800 (moyenne des niveaux des mois de janvier, février et mars 2016). Par rapport au T1 2015, il augmente de 4,3 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

les Alpes-de-Haute-Provence (+4,2 %, après +5,3 %) et les Bouches-du-Rhône (+3,2 %, après +4,6 %). Au 2^e trimestre 2016, le ralentissement devrait se poursuivre pour tous les départements de Paca.

La baisse du nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans sur un an se confirme (-2,3 %, soit -1 400 demandeurs d'emploi, après -1,0 % fin 2015). Cette diminution est plus marquée pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes (-3,4 % contre -1,1 %). Si les niveaux observés en mai 2016 étaient identiques en juin, la demande d'emploi des jeunes se replierait davantage au 2^e trimestre 2016.

Les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus continuent d'être très durement touchés malgré une progression annuelle ralentie depuis le 3^e trimestre 2015 (+9,6 % au 1^{er} trimestre 2016, soit +10 200 personnes, après +10,9 %). L'augmentation de la demande d'emploi de ces personnes est ainsi la plus faible enregistrée depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009. Au 2^e trimestre 2016, la hausse pourrait s'atténuer plus nettement.

Pour la première fois depuis un an et demi, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) décélère : +10,2 %, après +11,8 % fin 2015. Leur rythme de progression annuelle reste toutefois très élevé en regard de celui des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+0,2 %). Par ailleurs, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi

de catégories A, B, C ne cesse de s'accroître depuis la mi-2009, pour s'établir à 43,3 % début 2016. Mais cette part devrait diminuer au 2^e trimestre 2016, allant de pair avec une franche décélération de la demande d'emploi de longue durée.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, les rythmes de progression annuels sont aussi de moins en moins élevés. Après une hausse de +3,6 % fin 2015 (+11 400 personnes), l'évolution sur un an est de +2,1 % début 2016 (+6 800 personnes). Il s'agit de l'augmentation la plus faible enregistrée depuis fin 2008. Paca compte ainsi 325 600 demandeurs d'emploi de catégorie A en moyenne au 1^{er} trimestre 2016. Au 2^e trimestre, ce nombre devrait baisser sur un an au vu des premières données disponibles.

En France métropolitaine, 5 458 900 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 1^{er} trimestre 2016, soit +3,6 % sur un an (après +5,2 %). Au 2^e trimestre 2016, tout comme en Paca, la hausse se modérerait encore davantage. Pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (3 558 200 en moyenne au 1^{er} trimestre 2016), la décélération amorcée au 3^e trimestre 2015 se poursuit début 2016 (+1,6 %, après +2,9 %, +3,8 % et +4,9 %). Comme en Paca, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A devrait diminuer au 2^e trimestre 2016.

Rédaction achevée le 11 juillet 2016.

Virginie D'Angelo et Virginie Meyer

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°38, juillet 2016 :

["Conjoncture de l'emploi et du chômage au 1^{er} trimestre 2016 : L'emploi augmente, le chômage se stabilise"](#)

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, juin 2016 : ["La reprise s'auto-entretient dans la zone euro"](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce

simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : ["Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi"](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : ["Qu'est-ce qu'un chômeur ?"](#)

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars